

Activités instrumentales
Planning prévisionnel 2025 | 2026

a:artistic
 école de musique

	Jour	Horaire	Tarif annuel	Effectif
Instrument	guitare / basse	mardi (a)	16h30 - 19h00	
		mercredi	13h00 - 20h00	
		vendredi	15h00 - 20h30	
		vendredi (z)	15h30 - 18h30	
		samedi	10h00 - 16h00	
	piano	lundi	16h00 - 21h00	
		mardi	15h30 - 20h00	
		jeudi	15h30 - 20h00	
		vendredi	15h30 - 20h00	
	samedi	10h00 - 14h00		
	violon	lundi	16h00 - 21h00	
	violoncelle	mercredi	18h00 - 20h00	
		jeudi	16h00 - 20h00	
		vendredi	15h00 - 17h00	
	harpe	mardi	15h30 - 20h00	
		jeudi	16h00 - 20h00	
	batterie	mercredi	14h30 - 20h00	
		mercredi (z)	20h30 - 22h00	
	trompette	lundi	16h00 - 21h00	
		mardi	16h00 - 21h00	
Forfait d'essai : possibilité de suivre 3 cours d'essai payants, sans engagement : instrument + solfège 125 € instrument seul 95 €				
Solfège-rythmique	1ère année (6-8 ans)	jeudi	17h00 - 17h50	
		mercredi (a)	15h00 - 15h50	
	2ème année (7-9 ans)	mercredi	13h30 - 14h20	
		mercredi (a)	17h00 - 17h50	
	3ème année (8-10 ans)	mardi	15h40 - 16h30	
	4ème année (9-11 ans)	mercredi (a)	14h10 - 15h00	300€/an pour tout enfant inscrit en instrument
		vendredi	17h00 - 17h50	380€/an (pour l'activité seule)
	5ème année (10-12 ans)	mercredi	14h30 - 15h30	
	6ème année (11-13 ans)	samedi	10h30 - 11h30	
Atelier de groupe	Musique d'ensemble	lundi	18h30 - 19h30	
		mercredi (z)	18h30 - 19h30	
		mercredi (z)	19h30 - 20h30	
	musiques actuelles	18h00 - 19h00		460€/an
		19h30 - 20h30		430€/an pour tout élève déjà inscrit en instrument ou en chant
		vendredi (z)		
		vendredi	18h00 - 19h00	
Atelier ouvert aux élèves à partir de la 4e année de pratique instrumentale, groupes en fonction des niveaux et des âges				

- (a) Les cours ont lieu au 2bis rue Elzévir Paris 3ème
- (z) Carreau du Temple - 2 rue Perrée Paris 3ème
- les autres cours ont lieu 183 rue Saint-Denis Paris 2ème (code porte : 1347)

Activités de groupe
Planning prévisionnel 2025 | 2026

artistic
 école de musique

	Jour	Horaire	Tarif annuel	Effectif		
Eveil musical	3 ans	mercredi	17h30 - 18h10	<i>PS</i>		
	4 ans	mercredi	16h30 - 17h15	<i>MS</i>		
	4/5 ans	samedi (a)	10h40 - 11h30	<i>MS/GS</i>		
	5 ans	mercredi	15h30 - 16h20	<i>GS</i>		
				<i>10 enfants maximum (5 inscrits minimum pour l'ouverture de l'atelier)</i>		
Chorale ado	11 - 15 ans	mercredi (h)	18h00 - 19h00	250 €	<i>25 participants max</i>	
Atelier musique et handicap	enfants / ados	mercredi (a) samedi (a)	16h00 - 17h00 11h30 - 13h00	450 €	<i>30mn individuel</i>	
Technique vocale	ados / adultes	mercredi (h) vendredi samedi	16h00 - 18h00 10h00 - 15h00 13h30 - 17h00	950 €	<i>30mn individuel</i>	
Technique vocale en polyphonie	adultes confirmés adultes débutants niveau intermédiaire	mercredi (h)	19h00 - 20h00 20h00 - 21h00 samedi	650 €	<i>1h - petit groupe 6 participants max</i>	
Chorale adulte pop-rock	Lyndipop	lundi (f)	19h30 - 21h30	<i>bons amateurs</i>	340 €	<i>66 participants max</i>
Chorale adulte pop-rock	Jukefox	mardi (g)	19h30 - 21h30	<i>bons amateurs</i>	340 €	<i>45 participants max</i>
Orchestre musique des Balkans	Balkanaï	jeudi (g)	19h00 - 21h00	<i>bons amateurs</i>	390 €	<i>30 participants max</i>

- (a) les cours ont lieu 2bis rue Elzévir Paris 3e
- (f) Ecole élémentaire - 42 rue Dussoubs Paris 2e
- (g) Ecole élémentaire - 11 rue Saint-Merri Paris 4e
- (h) les cours ont lieu 7 rue Ville-Neuve Paris 2e
- les autres cours ont lieu 183 rue Saint-Denis Paris 2ème (code porte 1347)

artistic

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Il y a 30 cours dans l'année répartis selon un calendrier préétabli et disponible à l'accueil et sur le site internet. Un règlement intérieur des activités est affiché à l'accueil et disponible sur demande. L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur.

L'apprentissage d'un instrument est obligatoirement accompagné de solfège. Une dispense peut être faite dans certains cas.

Pour deux enfants inscrits de la même famille, 20 euros de réduction/inscription/an et par enfant, pour toute inscription avant le 1er février 2026.

Une réduction est accordée pour les étudiants. Se renseigner en fonction des activités.

En cours d'année le montant de l'inscription est calculé au prorata du nombre de cours à partir de la date d'inscription.

Le règlement de l'inscription peut être échelonné en 10 fois maximum. Dans tous les cas, l'ensemble du règlement est à remettre le jour de l'inscription. Paiement par chèques vacances (montant du règlement augmenté de 2,5% - commission de l'ANCV répercutée) ou bons CAF acceptés. Pour les cours de groupe, possibilité de faire un cours d'essai avant de s'engager pour l'année.

Depuis septembre 2010, toute personne inscrite à une activité (ou son représentant) est membre usager de l'association.

Les personnes qui souhaitent devenir membre actif (une façon de soutenir l'association) devront verser une cotisation annuelle de 20 euros.